

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bécancour, tenue le 2 février 2004.

Sont présents : Le maire, monsieur Maurice Richard, monsieur le conseiller Fernand Croteau, monsieur le conseiller Raymond St-Cyr, madame la conseillère Louise Labbé, monsieur le conseiller Mario Gagné, madame la conseillère Gaétane Désilets et monsieur le conseiller Alain Lévesque,

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Maurice Richard.



RÉSOLUTION 04-027

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR POUR ET AU NOM DE GAZ MÉTROPOLITAIN INC. - PERMIS DE CONSTRUCTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 491 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

Concernant l'implantation d'un poste de distribution de gaz naturel pour l'approvisionnement de l'usine de cogénération de TransCanada Energy ltd;

CONSIDÉRANT que la Société du Parc industriel et portuaire de Bécancour a demandé à la Ville, pour et au nom de Gaz Métropolitain inc., l'émission d'un permis pour la construction d'un poste de distribution de gaz naturel pour l'approvisionnement de l'usine de cogénération de TransCanada Energy ltd, sur une partie du lot 708-2 du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-de-la-Nativité-de-Bécancour, propriété de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement numéro 491 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale, l'émission d'un permis ou d'un certificat d'autorisation est assujéti, dans les zones visées par le règlement, à l'approbation par le conseil municipal des plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des bâtiments ainsi qu'à l'aménagement des terrains et des travaux qui y sont reliés;

CONSIDÉRANT que l'immeuble plus haut décrit est situé dans la zone 102-209, laquelle est visée par le règlement numéro 491;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, aux termes de sa résolution numéro 964 adoptée lors d'une réunion tenue le 27 janvier 2004, recommande au Conseil d'adopter une résolution permettant aux fonctionnaires désignés d'émettre le permis demandé et d'améliorer l'aménagement paysager du terrain pour qu'il soit mieux adapté au bâtiment;

CONSIDÉRANT que, de l'avis de l'urbaniste, le projet est conforme aux règlements d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Raymond St-Cyr

APPUYÉ PAR Monsieur Alain Lévesque

IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil de Ville de Bécancour approuve, conformément au règlement numéro 491, le projet de Gaz Métropolitain inc. pour la construction d'un poste de distribution de gaz naturel pour l'approvisionnement de l'usine de cogénération de TransCanada Energy ltd, sur une partie du lot 708-2 du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-de-la-Nativité-de-Bécancour, propriété de la Société du Parc industriel et portuaire de Bécancour et demande à Gaz Métropolitain inc. d'améliorer l'aménagement paysager du terrain pour qu'il soit mieux adapté au bâtiment.

QUE le conseil municipal autorise l'émission par les fonctionnaires désignés d'un permis de construction, relativement au projet sus-relaté.

QUE le préambule de la résolution en fait partie intégrante.

ADOPTÉE

Bécancour, ce 3 février 2004

(s) Maurice Richard
M. Maurice Richard, maire

(s) France Leclerc
Me France Leclerc, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le 15 mars 2004

Me France Leclerc
Greffier de Ville de Bécancour

Courrier : Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (06)
Classement : Dépôt 06